



## **CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS DU LAC À L'ANGUILLE**

L'Apela a accepté l'important projet « Caractérisation des sédiments du lac à l'Anguille » tel que soumis par M. Mario Gagnon Ph.D. de Océanide inc. de Rimouski. Le but de cette étude est de proposer et d'appuyer si nécessaire une réglementation sur l'utilisation d'embarcations à moteur au Lac à l'Anguille.

### **Au stade de la recherche de financement**

Nous sommes actuellement au stade de la recherche de financement. Des demandes d'aide financière seront soumises à différents organismes jusqu'à l'obtention des sommes nécessaires pour réaliser le projet.

### **Échantillonnage et analyses**

La campagne d'échantillonnage sera effectuée, dès l'obtention du financement, par la firme Océanide inc. en conformité avec le protocole d'échantillonnage suggéré par Environnement Canada. Vingt-cinq (25) prélèvements seront effectués à divers points stratégiques autour du lac. Les analyses seront effectuées par l'Université Laval et permettront de caractériser la nature et la taille (granulométrie) des sédiments, les concentrations en éléments nutritifs (principalement le phosphore) et dans quelle mesure celui-ci sera assimilable par les cyanobactéries. De plus, considérant la présence d'hydrocarbures, une analyse de la concentration en hydrocarbures pétroliers C10-C50 sera effectuée sur une section longitudinale du lac.

### **Tendance en regard de l'immobilier près des lacs**

Les résidences près des lacs interdits aux bateaux à moteurs sont maintenant recherchées et est un critère de choix important privilégié par des acheteurs. Dans la région des Laurentides entre autres, la publicité des courtiers immobiliers s'ajuste même à cette tendance en publiant la liste des lacs « sans bateau à moteur ».

### **Appel à la collaboration des nouveaux résidents**

Les embarcations puissantes ne sont pas utilisées depuis plusieurs années au lac à l'Anguille. Nous faisons appel au sens civique et à la collaboration des nouveaux résidents pour maintenir cette situation. Le règlement prévue dans le *Projet pilote de restauration du Lac à l'Anguille* vise éventuellement à maintenir et assurer légalement l'interdiction d'embarcations puissantes sur le lac à l'Anguille et les deux autres lacs en amont.